

San.Co Spa conçoit et réalise ses produits dans le respect du système de gestion de la qualité selon les normes ISO 9001 qui prévoient un suivi constant du produit le long de toutes les phases de la production.

SAN.CO OFFRE UNE GARANTIE DE LA DURÉE DE 2 ANS (CONFORMÉMENT AU DÉCRET LÉGISLATIF N°206/05) OU DE LA DURÉE DE 1 AN (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 1490 C.CIV.) POUR:

- les composants du produit, à condition que celui-ci soit installé dans des endroits qui présentent des conditions environnementales normales en termes d'humidité ;
- les serrures et les charnières, à l'exclusion des poignées ;
- l'intégrité du battant, à condition qu'il soit monté exactement et mis en place correctement, qu'il reçoive un entretien correct et qu'il soit utilisé de façon appropriée.

La garantie comprend les défauts ou les anomalies des composants de la porte clairement imputables à la phase de production, qui en compromettent le fonctionnement normal dans les limites indiquées par la réglementation européenne.

LA GARANTIE NE COMPREND PAS:

- tout dommage occasionné par le transport ou au moment du chargement/déchargement des marchandises pour le compte du client;
- les variations de tonalité dues à l'altération chromatique normale du bois naturel;
- les dommages éventuels dérivant d'un entretien incorrect des ferrures et des parties en bois, en métal ou en verre, du stockage du produit dans des conditions environnementales inappropriées (longue exposition aux rayons du soleil, stockage près de sources de chaleur supérieure à 40 °C ou à des sources d'humidité directe ou prolongée);
- les variations éventuelles du produit dues à son traitement avec des détergents inappropriés;
- toute conséquence dérivant du montage incorrect du produit ou d'utilisations impropres;
- les dommages dus à une usure normale, à un traitement ou à un usage inappropriés, à un accident ou à un cas de force majeure, toute conséquence non imputable à la phase de production.

San.Co Spa s'engage donc à mettre à disposition gratuitement toute partie ou tout composant de la porte qui résulteraient de façon évidente défectueux à l'origine ou absents au moment de l'installation.

CONDITIONS GÉNÉRALES:

1. La garantie prend effet à la date de livraison figurant sur le document de transport. La garantie est valable à condition que soient respectées les indications figurant sur la notice d'installation, d'utilisation et d'entretien, et que l'installation soit faite par un personnel qualifié;
2. Les composants jugés défectueux par l'utilisateur devront être photographiés séparément en mettant le défaut en évidence; les photos seront envoyées à l'adresse électronique [mail@sancoct.com](mailto:mail@sancoct.com) pour les vérifications.
3. Les composants qui seront jugés défectueux seront mis à disposition de l'utilisateur dans les 30 jours qui suivent la communication de reconnaissance du défaut, avec les instructions pour les retirer.
4. Le démontage, le transport et le remplacement des composants défectueux seront effectués exclusivement par les soins du client et à ses frais, et par conséquent sous sa responsabilité.
5. San.Co Spa est affranchie de toutes responsabilités et obligations pour tout accident aux personnes ou aux choses s'étant produit pendant le remplacement des composants défectueux.

Janvier 2012

 **isofire**<sup>®</sup>